

De : Charlotte GRANGE <cgrange@lissieu.fr>

Envoyé : jeudi 29 avril 2021 10:18

Objet : Compte rendu de la rencontre du 28/04

Mesdames, messieurs,

Comme annoncé voici un petit compte rendu de nos échanges de ce jour.

Une réunion s'est tenue en mairie ce mercredi 28 avril, en présence de mesdames Dussert-akad et Perret pour ADEL, madame Godard-livet et Monsieur Dufour, riverains, Monsieur Bernard, propriétaire, monsieur Balaye, conseiller délégué à l'écologie, l'environnement et l'énergie et moi-même, Charlotte Grange.

L'objet de cette rencontre était une première communication restreinte sur les projets et volontés annoncées pour la construction d'un espace partagé dans le bois de Montvallon, ayant subi une coupe importante à vocation sanitaire et devant bénéficier d'une reconstruction et d'une projection d'avenir.

Nous avons pu revenir sur les circonstances de la coupe, l'émoi et les doutes qu'elle a suscité, les questions réglementaires et les désaccords qui peuvent en découler. Le constat global est bel et bien le résultat irréversible en l'état et le besoin de faire avancer désormais sur ce terrain un projet concret, visant à donner un nouvel espace et cadre de vie pour les lissillois, notamment des futures générations.

Il nous est rapporté un entretien avec l' élu métropolitain en charge, fort de compétences forestières et ayant des apports techniques dont il serait intéressant de profiter. Monsieur Balaye et moi même prendrons contact dans les prochains jours afin de rencontrer et organiser un éventuel travail en commun, dans l'intérêt de la replantation la plus positive sur ce terrain, de solliciter également ses contacts ayant compétence à intervenir.

En effet, monsieur Bernard confirme la volonté de replanter des sujets d'essences variées, plutôt que d'en rester à la repousse naturelle précédemment préconisée par le CNPF. Cette reforestation devra être accompagnée et cadrée par une instance compétente, associative, établissement public ou entreprise dont il fera le choix définitif après avoir eu les différents contacts et conseils. Les frais de plantation sont à sa charge et la décision du prestataire qui entourera la démarche peut être débattue en concertation mais sera prise et validée par ses soins.

La municipalité manifeste sa volonté de s'engager et s'impliquer à long terme auprès du propriétaire, pour la création d'un lieu qui permettra le passage des lissillois et autres